



RÉPUBLIQUE DU CONGO

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DU BASSIN DU CONGO
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

DIRECTION GÉNÉRALE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**PREMIERE REUNION DU COMITE DE PILOTAGE ET ATELIER
NATIONAL DE LANCEMENT DU PROJET « VERS L'ELABORATION
DU PLAN NATIONAL DE FINANCEMENT DE LA BIODIVERSITE
(BIOFIN) DE LA REPUBLIQUE DU CONGO »**

**ALLOCUTION D'OUVERTURE DE MADAME ARLETTE SOUDAN-
NONAULT, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU BASSIN DU
CONGO ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, SECRÉTAIRE
EXÉCUTIVE DE LA COMMISSION CLIMAT DU BASSIN DU CONGO, A
L'OCCASION DU LANCEMENT OFFICIEL DU PROJET BIOFIN EN
PARTENARIAT AVEC LE PNUD.**

Brazzaville, ELBO SUITES, le 29 septembre 2026

**Monsieur le Ministre des Finances du Budget et du Portefeuille Public,
Madame la Ministre de l'Economie Forestière,
Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,**

Monsieur le Coordonnateur du Système des Nations unies,

Madame la Représentante Résidente du Programme des Nations Unies pour le développement,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Agences des Nations Unies au Congo,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Administrations et institutions publiques,

Mesdames et Messieurs les Représentants du secteur privé, des institutions financières, des banques et microfinances, acteurs incontournables de la mobilisation des investissements verts,

Mesdames et Messieurs les représentants de la société civile, des organisations de femmes et de jeunesse, des communautés locales et des populations autochtones,

Mesdames et Messieurs les experts et consultants,

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un réel plaisir que je prends la parole à l'occasion de cette première réunion du Comité de pilotage et de l'atelier national de lancement du projet « Vers l'élaboration du Plan national de financement de la biodiversité (BIOFIN) de la République du Congo ».

Cette rencontre constitue une étape décisive pour l'opérationnalisation du projet et pour l'appropriation nationale de ses objectifs. Elle intervient à un moment particulièrement important pour notre pays, marqué par plusieurs processus majeurs dans le domaine de la biodiversité, notamment la poursuite de la mise en œuvre de notre Stratégie et Plan d'Action National de la Biodiversité 2025-2030, le lancement du processus de sensibilisation et d'appropriation nationale de cette stratégie, ainsi que la finalisation de notre septième Rapport national sur la biodiversité. La convergence de ces outils avec l'ambition nationale d'étendre notre réseau d'aires protégées terrestres et marines pour atteindre la cible de 30 % de protection d'ici 2030 constitue une opportunité unique pour renforcer la cohérence de notre action publique et donner une nouvelle impulsion à la conservation, à la restauration et à la valorisation durable de notre patrimoine naturel. Ce capital naturel constitue le socle fondamental pour soutenir la croissance économique, la création d'emplois verts, la diversification de l'économie congolaise et la résilience climatique de nos communautés.

Mesdames et Messieurs,

La République du Congo est un pays doté d'un patrimoine naturel exceptionnel.

Ce patrimoine est à la fois un héritage à préserver, un capital économique à valoriser et une responsabilité collective vis-à-vis des générations futures. La biodiversité contribue à notre sécurité alimentaire, à nos moyens de subsistance, à la régulation du climat, à la protection des sols et des ressources en eau. Elle offre également des perspectives considérables pour le développement de l'écotourisme, de la bioéconomie, des produits forestiers non ligneux et des chaînes de valeur vertes et bleues.

Cependant, la préservation de ce patrimoine est confrontée à des défis majeurs : la disponibilité des ressources financières, le renforcement des capacités institutionnelles, l'accès aux données, la coordination des interventions et l'intégration effective de la biodiversité dans les politiques sectorielles et les investissements.

C'est pourquoi la question du **financement de la biodiversité** est aujourd'hui stratégique pour notre pays. Elle est aussi une question de souveraineté : dans un contexte mondial marqué par le déclin de l'Aide Publique au Développement, nous ne pouvons pas avoir des ambitions élevées en matière de conservation sans disposer de mécanismes souverains et innovants permettant de combler notre déficit de financement et de garantir la pérennité de nos actions.

Mesdames et Messieurs,

C'est précisément dans cette perspective que s'inscrit le **Projet BIOFIN**, soutenu par le Fonds pour l'Environnement Mondial dans le cadre du huitième cycle du Fonds pour l'Environnement Mondial et mis en œuvre avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement. BIOFIN doit nous permettre de mieux comprendre notre système actuel de financement de la biodiversité : à travers ses trois piliers méthodologiques fondamentaux : l'Analyse des politiques et des institutions, l'Analyse des dépenses en faveur de la biodiversité dans les sphères publiques, privées et associatives, et l'Évaluation des besoins financiers.

BIOFIN n'est pas un projet isolé ; il est un instrument au service de la mise en œuvre de nos politiques et stratégies nationales. Il doit contribuer à créer les conditions financières nécessaires à la réalisation effective de la SPANB, qui constitue le cadre de référence pour notre action d'ici à 2030.

La réussite de cette ambition repose sur une gouvernance inclusive et participative. Les femmes, les jeunes, les personnes vivant avec un handicap, les communautés locales et les populations autochtones doivent être pleinement associés à la conception et à la mise en œuvre

des politiques de biodiversité. Leurs savoirs et pratiques traditionnels sont une richesse à valoriser.

Nous devons également renforcer les partenariats avec nos les bailleurs et institutions (FEM, CAFI, Fonds Vert pour le Climat, Banque Mondiale, BAD, etc.). Le dialogue avec le secteur privé et les institutions financières est tout aussi capital : la biodiversité doit muter d'une logique de simple charge financière vers un véritable espace d'investissement, d'innovation, de fiscalité incitative et de création d'emplois verts.

Le dialogue avec le secteur privé et les institutions financières est tout aussi essentiel : la biodiversité doit être perçue non seulement comme un domaine à financer, mais aussi comme un espace d'investissement, d'innovation et de création d'emplois.

La rencontre qui nous réunit aujourd'hui marque donc le point de départ d'une nouvelle étape dans notre action en faveur de la biodiversité. Le Comité de pilotage doit asseoir une gouvernance efficace du projet BIOFIN, tandis que l'atelier national doit favoriser son appropriation, la mobilisation des acteurs et le lancement des travaux techniques.

Nous devons faire de ces différents processus (BIOFIN, la SPANB et le septième Rapport national), des instruments parfaitement complémentaires au service d'une même vision souveraine

Mesdames et Messieurs,

Sous l'impulsion de Son Excellence Monsieur **Denis SASSOU NGUESSO**, Président de la République, Chef de l'État et Président de la Commission Climat du Bassin du Congo, grand défenseur et conservateur de la biodiversité, nous avons le devoir collectif de faire de la biodiversité non seulement un secteur de protection, mais aussi un véritable levier de transformation au service d'un Congo plus résilient, plus durable et plus prospère.

Cette rencontre marque une étape décisive : elle doit permettre d'asseoir une gouvernance efficace, de mobiliser les acteurs nationaux et internationaux, et de tracer une feuille de route claire pour l'élaboration du

Plan national de financement de la biodiversité. Ce plan sera l'outil stratégique qui garantira la mise en œuvre de nos engagements, en assurant la cohérence avec les opportunités économiques régionales identifiées, telles que l'économie des tourbières et le marché du carbone.

Mesdames et Messieurs,

La biodiversité est au cœur de notre sécurité alimentaire, de notre régulation climatique, de la protection de nos sols et de nos ressources en eau. Elle est aussi une source d'opportunités économiques : écotourisme, bioéconomie, produits forestiers non ligneux, chaînes de valeur vertes et bleues. En faire un pilier de notre développement, c'est investir dans l'avenir de nos communautés et dans la prospérité de notre Nation.

C'est pourquoi, tout en vous souhaitant des travaux fructueux et constructifs, je déclare officiellement ouverte la première réunion du Comité de pilotage et de l'atelier national de lancement du Projet BIOFIN-GEF-8, consacré à l'élaboration du Plan national de financement de la biodiversité de la République du Congo.

Je vous remercie.

Arlette SOUDAN-NONAUT. -